

GESCOMYS

*Société de Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris*

P. P. Fechner

VACANCES OUVERTES

*Association déclarée conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901
Reconnue comme Etablissement d'Utilité Publique par décret du 17 février 2014*

**14, rue de la Beaune
93100 MONTREUIL-SOUS-BOIS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Exercice clos le 31 décembre 2018 -

VACANCES OUVERTES

Association déclarée conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901
Reconnue comme Etablissement d'Utilité Publique par décret du 17 février 2014
14, rue de la Beaune
93100 MONTREUIL-SOUS-BOIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

- Exercice clos le 31 décembre 2018 -

A l'Assemblée Générale des Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de votre Association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Ils ont été arrêtés conformément aux principes spécifiques du secteur associatif prévus dans l'avis du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) n°99-01.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment, je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

JA

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance l'appréciation suivante qui, selon mon jugement professionnel, a été la plus importante pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Continuité de l'exploitation.

L'appréciation ainsi portée s'inscrit dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Adhérents

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercices professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son activité, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité de son activité et d'appliquer la convention comptable de continuité d'activité, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité de l'activité et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité de l'activité. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 02 mai 2019.



GESCOMYS
Société par Actions Simplifiée
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Paris
Représentée par son Président, Yves SAÏAGH

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 27/03/2019

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2018 (12 mois)				31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	271 138	102 371	168 767	13,29	147 631	10,25
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles	3 318		3 318	0,26		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions	31 337	4 244	27 094	2,13	45 988	3,19
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	60 660	54 389	6 270	0,49	10 184	0,71
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations	4 999		4 999	0,39	4 999	0,35
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	15		15	0,00	15	0,00
Prêts						
Autres immobilisations financières	4 500		4 500	0,35	21 390	1,49
TOTAL (I)	375 967	161 004	214 963	16,93	230 206	15,99
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements	23 650		23 650	1,86	21 972	1,53
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	170 258		170 258	13,41	99 921	6,94
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	500		500	0,04		
. Personnel						
. Organismes sociaux	807		807	0,06	807	0,06
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	438 476		438 476	34,53	530 819	36,87
Valeurs mobilières de placement	156 098		156 098	12,29	240 910	16,73
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	256 687		256 687	20,21	297 760	20,68
Charges constatées d'avance	8 573		8 573	0,68	17 442	1,21
TOTAL (II)	1 055 048		1 055 048	83,07	1 209 630	84,01
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	1 431 015	161 004	1 270 010	100,00	1 439 836	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 27/03/2019

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 014 805	79,91	1 027 735	71,38
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	-68 519	-5,39	-12 930	-0,89
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL (I)	946 286	74,51	1 014 805	70,48
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8 428	0,66	8 091	0,56
TOTAL (II)	8 428	0,66	8 091	0,56
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	52 430	4,13	45 080	3,13
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	120 298	9,47	120 818	8,39
Autres	127 201	10,02	122 828	8,53
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	15 368	1,21	128 214	8,90
TOTAL (IV)	315 297	24,83	416 940	28,96
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	1 270 010	100,00	1 439 836	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre	108 524		128 974	
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 27/03/2019

COMPTES DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises	470 522		470 522	78,39	410 873	75,40	59 649	14,52	
Production vendue de biens									
Prestations de services	129 738		129 738	21,61	134 024	24,60	-4 286	-3,19	
Montants nets produits d'expl.	600 260		600 260	100,00	544 897	100,00	55 363	10,16	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			762 633	127,05	775 701	142,36	-13 068	-1,67	
Cotisations									
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs									
Autres produits			71 760	11,95	74 026	13,59	-2 266	-3,05	
Reprise sur provisions, dépréciations									
Transfert de charges			28 448	4,74	50 096	9,19	-21 648	-43,20	
Sous-total des autres produits d'exploitation			862 841	143,74	899 822	165,14	-36 981	-4,10	
Total des produits d'exploitation (I)			1 463 102	243,74	1 444 719	265,14	18 383	1,27	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Exédent transféré (II)									
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés			8 232	1,37	13 528	2,48	-5 296	-39,14	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			207	0,03	1 567	0,29	-1 360	-86,78	
Total des produits financiers (III)			8 438	1,41	15 095	2,77	-6 657	-44,09	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion			10 335	1,72			10 335	N/S	
Sur opérations en capital									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Total des produits exceptionnels (IV)			10 335	1,72			10 335	N/S	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			1 481 875	246,87	1 459 814	267,91	22 061	1,51	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-68 519	-11,40	-12 930	-2,36	-55 589	-429,91	
TOTAL GENERAL			1 550 394	258,29	1 472 744	270,28	77 650	5,27	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises									
Variations stocks de marchandises									
Achats de matières premières et autres approvisionnements			325 944	54,30	234 952	43,12	90 992	38,73	
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements			-1 678	-0,27	19 493	3,58	-21 171	-108,60	
Autres achats non stockés			16 563	2,76	16 813	3,09	-250	-1,48	
Services extérieurs			168 480	28,07	232 429	42,66	-63 949	-27,50	
Autres services extérieurs			116 998	19,49	116 873	21,45	125	0,11	
Impôts, taxes et versements assimilés			42 294	7,05	52 635	9,66	-10 341	-19,64	
Salaires et traitements			537 767	89,59	504 820	92,65	32 947	6,53	
Charges sociales			251 478	41,89	240 143	44,07	11 335	4,72	
Autres charges de personnel									
Subventions accordées par l'association									

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 27/03/2019

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	48 562	8,09	44 819	8,23	3 743	8,35	
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations							
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations							
. Pour risques et charges : dotation aux provisions	337	0,06	136	0,02	201	147,79	
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées							
Autres charges	1 097	0,18	153	0,03	944	616,99	
Total des charges d'exploitation (I)	1 507 842	251,20	1 463 266	268,54	44 576		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun							
Déficit transféré (II)							
CHARGES FINANCIERES:							
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions							
Intérêts et charges assimilées	17 487	2,91	199	0,04	17 288	N/S	
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements							
Total des charges financières (III)	17 487	2,91	199	0,04	17 288	N/S	
CHARGES EXCEPTIONNELLES:							
Sur opérations de gestion			5 748	1,05	-5 748	-100,00	
Sur opérations en capital							
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	23 330	3,89			23 330	N/S	
Total des charges exceptionnelles (IV)	23 330	3,89	5 748	1,05	17 582	305,88	
Participation des salariés aux résultats (V)							
Impôts sur les sociétés (VI)	1 735	0,29	3 531	0,65	-1 796	-50,85	
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	1 550 394	258,29	1 472 744	270,28	77 650	5,27	
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT							
TOTAL GENERAL	1 550 394	258,29	1 472 744	270,28	77 650	5,27	

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
PRODUITS :							
Bénévolat							
Prestations en nature	1 342 880		1 330 940				
Dons en nature							
TOTAL	1 342 880		1 330 940				
CHARGES :							
Secours en nature							
Mise à disposition gratuite de biens et services							
Prestations	1 363 330		1 354 996				
Personnel bénévole							
TOTAL	1 363 330		1 354 996				

VACANCES OUVERTES

Association régie par la loi de 1901

Aide aux projets de Vacances Conseil et Formation

Siège social : 14, rue de la Beaune 93100 Montreuil

ANNEXE

Aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018

L'association VACANCES OUVERTES se caractérise par les données suivantes au 31 décembre 2018 :

Total du bilan	1 270 010 €
Produits d'exploitation	600 260 €
Déficit	68 519 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de l'association VACANCES OUVERTES pour l'exercice du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Le sommaire est le suivant :

1. Fait majeur
2. Règles et méthodes comptables
 - 2.1. Immobilisations incorporelles
 - 2.2. Immobilisations corporelles
 - 2.3. Immobilisations financières
 - 2.4. Stocks
 - 2.5. Clients
 - 2.6. Autres créances
 - 2.7. Valeurs mobilières de placement
 - 2.8. Placements financiers
 - 2.9. Les charges constatées d'avance
 - 2.10. Réserves pour fonds associatifs
 - 2.11. Provisions pour risques et charges
 - 2.12. Valorisation du bénévolat
 - 2.13. Valorisation des contributions volontaires en nature
 - 2.14. Subventions et produits constatés d'avance
 - 2.15. Subvention et fonds dédiés
 - 2.16. Fonds dédiés
 - 2.17. Fiscalisation
 - 2.18. Provision pour charge de retraite

3. Complément d'informations relatives au bilan, au compte de résultat

- 3.1. Immobilisations et amortissements
- 3.2. État des provisions
- 3.3. État des échéances et dettes
- 3.4. Produits et charges constatés d'avance
- 3.5. Charges à payer
- 3.6. Fonds propres
- 3.7. Activité
- 3.8. Ventilation de l'activité
- 3.9. Évolution des fonds dédiés

4. Informations complémentaires

- 4.1. Rémunération, avances et Crédits alloués aux dirigeants
- 4.2. Effectif
- 4.3. Engagements financiers et sûretés réelles données et reçues :
- 4.4. Franchise de loyer

1. Faits majeurs

Des cartes prépayées, dits « TRANSCASH » sont incluses dans le « sac à dos » et ne sont activées par notre Association qu'au moment de la remise du SAD au jeune. Ces cartes sont rechargées au fur et à mesure de leur demande d'activation.

L'activité liée aux ventes SAC A DOS a connu un développement important sur l'exercice 2018.

2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés, dans le respect du principe de prudence, conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 en tenant compte du règlement n° 99-01 relatif aux règles de comptabilisation des domaines spécifiques des associations et fondations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et

frais accessoires). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie Prévue :

- Logiciels 1 à 5 ans

2.2. Immobilisations corporelles

Les règles concernant la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles ont été modifiées par le Comité de la Réglementation Comptable (CRC) (Règlements CRC n°2002-10, n°2003-07 et n°2004-06) et reprises dans le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014.

Ces nouvelles règles ont été appliquées aux exercices ouverts depuis le 1^{er} janvier 2005.

Une analyse des immobilisations a été effectuée, il en ressort qu'aucun matériel n'est constitué de composant ayant une durée de vie différente. Aucune décomposition n'est donc nécessaire.

Concernant les durées d'amortissements : les durées antérieurement appliquées correspondent à des durées réelles d'utilisation. Après étude aucun retraitement n'est pratiqué.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achats et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Agencements et travaux : 8 à 10 ans
- Installations générales : 5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 ans
- Mobilier : 5 ans
- Mobilier d'occasion : 2 ans

2.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées de dépôts de garantie pour des loyers et de parts sociales Crédit Agricole et Crédit Mutuel.

2.4. Stocks

Les stocks sont évalués au prix d'achat ou au coût de fabrication. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation au cas par cas.

Les stocks de chèques dotés par l'ANCV à notre association et destinés à financer les projets des jeunes et des familles ne sont pas valorisés à l'actif du bilan, s'agissant d'une contribution volontaire en nature.

Ils figurent au pied du compte de résultat.

2.5. Clients

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation au cas par cas, en fonction du risque encouru.

2.6. Autres créances

Elles sont composées essentiellement des créances sur les organismes financeurs.

2.7. Valeurs mobilières de placement

Néant.

2.8. Placements financiers

Le contrat de capitalisation d'un montant de 150 000 € est maintenu au 31 Décembre 2018.

Ce placement a généré sur l'exercice des produits financiers pour un total de 7 228€, qui ont donné lieu à un impôt société au taux de 24 % représentant 1 735 €.

2.9. Les charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges comptabilisées au cours de l'exercice mais qui concernent l'exercice prochain.

2.10. Réserves pour fonds associatifs

L'association a été créée en décembre 1990 et déclarée le 27 mars 1991. Les réserves pour fonds associatifs sont composées :

- Des résultats des exercices dont l'affectation a été décidée par l'Assemblée générale,
- Des cotisations annuelles de VVF en vertu du contrat de mécénat du 24 novembre 1998, jusqu'au 31 décembre 2000,
- Des contributions versées par VVF au titre des Comités d'Entreprises associés jusqu'au 31 décembre 2000.

Le fonds associatif est sans droit de reprise.

2.11. Provisions pour risques et charges

Aucune provision pour risques n'a été constatée au 31 décembre 2018.

2.12. Valorisation du bénévolat

Le bénévolat n'est pas valorisé dans la présentation des comptes alors que le temps passé par les administrateurs est effectif.

2.13. Valorisation des contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature ne sont valorisées que dans la mesure où elles sont quantifiables et appréhendables. Seules les contributions de l'ANCV figurent en produits et en charges dans les comptes au pied du compte de résultat conformément au règlement CRC 99-01.

2.14. Subventions et produits constatés d'avance

Une subvention de fonctionnement accordée pour plusieurs exercices est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance ».

2.15. Subvention et fonds dédiés

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'organisme envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « engagements à réaliser sur subventions attribuées » et au passif du bilan sous le compte « Fonds dédiés ».

2.16. Fonds dédiés

Les « Fonds dédiés » enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par les tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les sommes inscrites sous la rubrique « Fonds dédiés » seront reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

2.17. Fiscalisation

L'association n'est pas fiscalisée conformément à la réponse faite par la Direction des services fiscaux le 3 avril 2000 suite à la demande établie par l'association le 19 janvier 1999, sauf à supporter l'impôt sur les sociétés à 24% sur les produits financiers.

2.18. Provision pour charge de retraite

Une provision pour indemnité de fin de carrière figure au passif, dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2018. Elle s'élève à la somme de 8 428 €.

3. Complément d'informations relatives au bilan, au compte de résultat

3.1. Immobilisations et amortissements

Les mouvements des immobilisations et des amortissements sont retracés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations	Valeurs brutes au 01/01/2018	Entrées	Sorties	Valeurs brutes au 31/12/2018
Immobilisations Incorporelles	208 350	66 107	0	274 457
Logiciels	208 350	62 789	0	271 139
Avances et acomptes versés	0	3 318	0	3 318
Immobilisations Corporelles	156 558	7 432	71 994	91 997
Aménagement	72 567	0	41 230	31 337
Installations	26 838		26 838	0
Matériel informatique	44 672	4 815	0	49 487
Mobilier	12 481	2 617	3 925	11 173
Immobilisations financières	26 404	150	17 040	9 514
Titres	5 014			5 014
Dépôts et cautionnements	21 390	150	17 040	4 500
TOTAL GENERAL	391 312	73 689	89 034	375 967

Amortissements	Amortissements au 01/01/2018	Dotations 2018	Reprises	Amortissements au 31/12/2018
Immobilisations Incorporelles	60 719	41 653	0	102 372
Logiciels	60 719	41 653		102 372
Immobilisations Corporelles	100 387	30 239	71 993	58 632
Aménagement	26 579	18 894	41 230	4 243
Installations	17 952	8 886	26 838	0
Matériel informatique	43 522	1 673		45 195
Mobilier	12 334	786	3 925	9 195
TOTAL GENERAL	161 106	71 892	71 993	161 004

Dans les comptes clos au 31 décembre 2018, les agencements et mobilier relatifs aux anciens locaux ont été sortis à l'actif du bilan pour une valeur nette comptable de 23 330 €, inscrit en compte « amortissements exceptionnels- mises aux rebuts.

3.2. État des provisions

L'état des mouvements des provisions est présenté dans le tableau ci-dessous :

PROVISIONS	au 01/01/2018	Dotations	Reprises	au 31/12/2018
Pour risques	0		0	0
Pour charges	8 091	337	0	8 428
TOTAL GENERAL	8 091	337	0	8 428

3.3. État des échéances des créances

	Total	à moins d'un an	de 1 a 5 ans	plus de 5 ans
Créances usagers & comptes rattachés	170 258	170 258		
Autres créances	439 783	439 783		
Charges constatées d'avance	8 573	8 573		
Total	618 614	618 614	0	

3.4. État des échéances des dettes

	Total	à moins d'un an	de 1 a 5 ans	plus de 5 ans
Emprunt auprès des Ets de crédit	52 430	27 243	25 187	
Dépôts et cautions	0	0		
Fournisseurs	120 298	95 129	25 169	
Dettes fiscales et sociales	127 201	127 201		
Produits constatés d'avance	15 368	15 368		
Total	315 297	264 941	50 356	

Il reste à rembourser 35 K€ euros auprès de la banque CCM PARIS, suite à l'emprunt de 50 K€, contracté en mai 2017 pour la nouvelle application SAC À DOS.

3.5. Produits et charges constatés d'avance

Ces charges et produits sont à échéance à moins d'un an.

3.6. Charges à payer

L'état des charges à payer est à échéance à moins d'un an.

3.7. Fonds propres

La situation nette a évolué comme le présente le tableau ci-dessous pendant l'exercice.

	au 01/01/2018	Affectation	2018	au 31/12/2018
Réserve pour fonds associatif	1 027 735	-12 930		1 014 805
Résultat de l'exercice	-12 930	12 930	-68 519	-68 519
Situation nette	1 014 805	0	-68 519	946 286

3.8. Activité

L'association exerce une activité dans le domaine de l'accompagnement financier et méthodologique des projets de départ en vacances des personnes qui en sont exclues.

3.9. Ventilation de l'activité

Le total des produits d'exploitation s'élève à 1 463 102 €. Ils sont constitués à un peu plus de 32% par les activités Sacs à dos et à plus de 52% par des subventions.

L'activité « Pôle études » en diminution sur 2018, représente 5% des produits d'exploitations. Les études commandées par le RSI a été finalisées sur l'année 2018.

L'activité « Formations » représente 4% des produits d'exploitations.

3.10.Évolution des fonds dédiés

Néant

4. Informations complémentaires

4.1. Rémunération, avances et Crédits alloués aux dirigeants

Les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération mais peuvent être remboursés de leurs frais de déplacement. Ils exercent cette activité à titre bénévole.

4.2. Effectif

L'effectif permanent est composé au 31 décembre 2018 de 14 personnes.

4.3. Engagements financiers et sûretés réelles données et reçues :

Engagements reçus :

Néant

Engagements donnés :

L'association est titulaire de 2 contrats location longue durée :

Matériel	Contrat	Début	loyer trimestriel TTC	Redevances TTC versées		Redevances TTC restant à payer			
				2018	cumulées	à - d' 1 an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans	Total
Copieur CANON LYB51786	1150264	08/12/2014	1 872	7 486	31 816	7 486	0	0	7 486
Copieur SHARP MX5140	1192387	01/01/2017	11 522	46 090	92 180	46 090	103 702	0	149 792
TOTAL				53 576	123 996	53 576	103 702	0	157 278

4.4. Franchise de loyer :

L'association a bénéficié d'une franchise de loyer pour la 1^{ère} et la 2^{ème} année du nouveau bail, à compter du 1^{er} novembre 2017.

Il lui a été accordé :

- Une réduction de 1073.81 € HT et HC sur le loyer annuel de base de sorte que celui-ci sera payable sur la base annuelle de 15 350 € HT et HC pour la période courant du 1^{er} février 2018 au 31 décembre 2018.
- Une réduction de 976.19 € HT et HC sur le loyer annuel de base de sorte que celui-ci sera payable sur la base annuelle de 15 350 € HT et HC pour la période courant du 1^{er} janvier 2019 au 31 octobre 2019.
- Une réduction de 1025 € HT et HC sur le loyer annuel de base de sorte que celui-ci sera payable sur la base annuelle de 16 375 € HT et HC pour la période couvrant du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2020.